



Bruxelles, le 27.1.2022
C(2022) 481 final

ANNEXES 1 to 2

ANNEXES

de la

COMMUNICATION DE LA COMMISSION

**Lignes directrices concernant les aides d'État au climat, à la protection de
l'environnement et à l'énergie pour 2022**

{SEC(2022) 70 final} - {SWD(2022) 19 final} - {SWD(2022) 20 final}

ANNEXE 1

Liste des secteurs admissibles aux fins de la section 4.11

Secteurs présentant un risque élevé visé à la section 4.11.3.1

Code NACE	Description
0510	Extraction de houille
0620	Extraction de gaz naturel
0710	Extraction de minerais de fer
0729	Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux
0811	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise
0891	Extraction de minéraux chimiques et d'engrais minéraux
0893	Production de sel
0899	Autres industries extractives n.c.a.
1020	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
1031	Transformation et conservation de pommes de terre
1032	Préparation de jus de fruits et de légumes
1039	Autre transformation et conservation de fruits et légumes
1041	Fabrication d'huiles et graisses
1062	Fabrication de produits amylacés
1081	Fabrication de sucre
1086	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques
1104	Production d'autres boissons fermentées non distillées
1106	Fabrication de malt
1310	Préparation de fibres textiles et filature
1320	Tissage
1330	Ennoblement textile
1391	Fabrication d'étoffes à mailles

1393	Fabrication de tapis et de moquettes
1394	Ficellerie, corderie, fabrication de filets
1395	Fabrication de non-tissés, sauf habillement
1396	Fabrication d'autres textiles techniques et industriels
1411	Fabrication de vêtements en cuir
1431	Fabrication d'articles chaussants à mailles
1511	Apprêt et tannage des cuirs; préparation et teinture des fourrures
1610	Sciage et rabotage du bois
1621	Fabrication de placage et de panneaux de bois
1622	Fabrication de parquets assemblés
1629	Fabrication d'objets divers en bois; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie
1711	Fabrication de pâte à papier
1712	Fabrication de papier et de carton
1722	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique
1724	Fabrication de papiers peints
1920	Raffinage du pétrole
2011	Fabrication de gaz industriels
2012	Fabrication de colorants et de pigments
2013	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base
2014	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
2015	Fabrication de produits azotés et d'engrais
2016	Fabrication de matières plastiques de base
2017	Fabrication de caoutchouc synthétique
2059	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.
2060	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
2110	Fabrication de produits pharmaceutiques de base
2211	Fabrication et rechapage de pneumatiques

2219	Fabrication d'autres articles en caoutchouc
2221	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques
2222	Fabrication d'emballages en matières plastiques
2229	Fabrication d'autres articles en matières plastiques
2311	Fabrication de verre plat
2312	Façonnage et transformation du verre plat
2313	Fabrication de verre creux
2314	Fabrication de fibres de verre
2319	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique
2320	Fabrication de produits réfractaires
2331	Fabrication de carreaux en céramique
2342	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique
2343	Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique
2344	Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique
2349	Fabrication d'autres produits céramiques
2351	Fabrication de ciment
2391	Fabrication de produits abrasifs
2399	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
2410	Sidérurgie
2420	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
2431	Étirage à froid de barres
2432	Laminage à froid de feuillards
2434	Tréfilage à froid
2442	Métallurgie de l'aluminium
2443	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain
2444	Métallurgie du cuivre
2445	Métallurgie des autres métaux non ferreux

2446	Élaboration et transformation de matières nucléaires
2451	Fonderie de fonte
2550	Forge, emboutissage, estampage; métallurgie des poudres
2561	Traitement et revêtement des métaux
2571	Fabrication de coutellerie
2593	Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts
2594	Fabrication de vis et de boulons
2611	Fabrication de composants électroniques
2720	Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques
2731	Fabrication de câbles de fibres optiques
2732	Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques
2790	Fabrication d'autres matériels électriques
2815	Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission
3091	Fabrication de motocycles
3099	Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.
<u>Secteurs présentant un risque visé à la section 4.11.3.1</u>	
Code NACE	Description
1011	Transformation et conservation de la viande de boucherie
1012	Transformation et conservation de la viande de volaille
1042	Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires
1051	Exploitation de laiteries et fabrication de fromage
1061	Travail des grains
1072	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
1073	Fabrication de pâtes alimentaires
1082	Industrie du cacao, du chocolat et de la confiserie de sucre
1085	Fabrication de plats préparés
1089	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.

1091	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme
1092	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie
1107	Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes
1723	Fabrication d'articles de papeterie
1729	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton
2051	Fabrication de produits explosifs
2052	Fabrication de colles
2332	Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite
2352	Fabrication de chaux et plâtre
2365	Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment
2452	Fonderie d'acier
2453	Fonderie de métaux légers
2591	Fabrication de fûts et d'emballages métalliques similaires
2592	Fabrication d'emballages métalliques légers
2932	Fabrication d'autres équipements automobiles

ANNEXE 2

Définition des coûts visés au point 4.12.2

1. Coûts supportés par les entreprises qui ont cessé ou cessent des activités liées au charbon, à la tourbe et au schiste bitumineux

Les catégories de coûts suivantes exclusivement, et uniquement si ces coûts résultent de la cessation d'activités liées au charbon, à la tourbe et au schiste bitumineux:

- (a) les charges de paiement des prestations sociales entraînées par la mise à la retraite de travailleurs avant qu'ils n'aient atteint l'âge légal de la mise à la retraite;
- (b) les autres dépenses exceptionnelles pour les travailleurs qui ont été ou qui sont privés de leur emploi;
- (c) le paiement de retraites et d'indemnités en dehors du système légal aux travailleurs qui ont été ou qui sont privés de leur emploi et à ceux qui y avaient droit avant la fermeture;
- (d) les charges couvertes par les entreprises pour la réadaptation des travailleurs afin de faciliter la recherche d'un nouvel emploi en dehors de l'industrie du charbon, de la tourbe et du schiste bitumineux, en particulier les coûts de formation;
- (e) les livraisons gratuites de charbon, de tourbe et de schiste bitumineux aux travailleurs qui ont été ou qui sont privés de leur emploi et à ceux qui y avaient droit avant la fermeture, ou leur équivalent monétaire;
- (f) les charges résiduelles résultant de dispositions administratives, légales ou fiscales qui sont spécifiques à l'industrie du charbon, de la tourbe et du schiste bitumineux;
- (g) les travaux supplémentaires de sécurité au fond provoqués par la cessation d'activités liées au charbon, à la tourbe et au schiste bitumineux;
- (h) les dégâts miniers, pour autant qu'ils soient imputables à des activités d'exploitation du charbon, de la tourbe et du schiste bitumineux qui ont été fermées ou qui sont en train d'être fermées;
- (i) tous les coûts dûment justifiés liés à la réhabilitation d'anciennes centrales et d'anciennes exploitations minières, y compris:
 - les charges résiduelles résultant des contributions à des organismes chargés de l'approvisionnement en eau et de l'évacuation des eaux usées;
 - les autres charges résiduelles résultant de l'approvisionnement en eau et de l'évacuation des eaux usées;
- (j) les charges résiduelles pour la couverture du régime d'assurance maladie d'anciens travailleurs;
- (k) les coûts liés à l'annulation ou à la modification de contrats en cours (pour une valeur maximale de six mois de production);
- (l) les dépréciations intrinsèques exceptionnelles pour autant qu'elles résultent de la cessation d'activités liées au charbon, à la tourbe et au schiste bitumineux;
- (m) les coûts de remise en culture.

L'augmentation de valeur du terrain doit être déduite des coûts admissibles pour les catégories de coûts visées aux points g), h), i) et m).

2. Coûts supportés par plusieurs entreprises

Les catégories de coûts suivantes exclusivement:

- (a) l'augmentation résultant de la diminution, due à la cessation d'activités liées au charbon, à la tourbe et au schiste bitumineux, des contributions afférentes, en dehors du système légal, à la couverture des charges sociales;
- (b) les dépenses provoquées par la cessation d'activités liées au charbon, à la tourbe et au schiste bitumineux pour l'approvisionnement en eau et l'évacuation des eaux usées;
- (c) l'augmentation des contributions à des organismes chargés de l'approvisionnement en eau et de l'évacuation des eaux usées, pour autant que cette augmentation découle d'une diminution, après cessation des activités liées au charbon, à la tourbe et au schiste bitumineux, de la production houillère soumise à cotisation.